

ABONNEMENTS

Un mois... 4 fr.
Trois mois... 11
Par la poste... 15
Un N°... 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 623, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Trieste, le 10 décembre :

« On a signalé une corvette égyptienne sur les côtes de l'Albanie. On prétend qu'elle avait à bord plusieurs émissaires envoyés par Méhémet-Ali pour exciter au soulèvement parmi les Albanais. »

« Des lettres de Corfou mandent que le lord-commissaire a pris des mesures pour l'empêcher d'aborder; malgré ces mesures, on dit que ces émissaires sont parvenus à mettre pied à terre. »

FRANCE. — Paris le 24 DÉCEMBRE.

OUVERTURE DE LA SESSION DES CHAMBRES.

Séance royale.

Le Roi a fait aujourd'hui l'ouverture de la session des Chambres.

S. M. est partie du palais des Tuileries à une heure suivie de son cortège accoutumé et s'est dirigée vers le Palais-Bourbon.

Dans la salle des séances de la chambre des députés s'éleva, comme à l'ouverture de chaque session, un trône surmonté de drapeaux tricolores.

De très-bonne heure toutes les tribunes sont envahies par un public nombreux; les premiers rangs sont partout réservés aux dames. Leurs toilettes élégantes donnent à la salle un brillant aspect de fête.

A midi et demi, le conseil d'état en costume est venu prendre place aux banquettes qui lui étaient réservées.

L'entrée de M. Sauzet, de M. Thiers, de M. Berryer et surtout de M. Molé a fait une certaine sensation.

A une heure, moins un quart presque toutes les banquettes étaient occupées. Il y avait plus de 150 pairs présents et le nombre des députés s'élevait au moins à 350.

A une heure et au moment où le canon des Invalides cessait de se faire entendre, on a vu entrer la reine et les princesses, le corps diplomatique et les ministres. A l'apparition de la reine, l'assemblée s'est levée avec les démonstrations du plus profond respect et du plus vif enthousiasme.

Enfin, l'huissier de service à la porte de gauche a crié: le roi! et aussitôt S. M. est entrée, précédée de ses aides-de-camp et de la double députation de la chambre des pairs et de la chambre des députés.

M. le chancelier Pasquier est en sursaut et a une toux jaune que nous ne lui avons pas encore vue au Luxembourg.

Le roi, accueilli par d'unanimes applaudissements, s'est assis sur son trône; il avait à sa droite le duc d'Orléans, en uniforme de lieutenant-général, le duc de Montpensier en uniforme d'artilleur, et à sa gauche le duc d'Aumale en uniforme de chef de bataillon de ligne. M. le duc de Nemours est indisposé et n'a pu assister à la séance.

Les applaudissements ayant cessé, le roi se couvre et prononce, au milieu d'un profond silence le discours suivant:

DISCOURS DU ROI DES FRANÇAIS.

« Messieurs les pairs, messieurs les députés, depuis la fin de votre dernière session, le calme intérieur que votre loyale assistance avait contribué à raffermir n'a plus été troublé. »

« J'ai recueilli, par un témoin qui m'est bien cher, de nouvelles marques de la confiance et de l'affection des Français. L'aine de mes fils, en visitant cette année une partie considérable du royaume, a trouvé partout sur son passage le développement du travail, le progrès de l'industrie, le respect des institutions et l'obéissance aux lois. Mon cœur, vivement touché, a vu dans l'adhésion nationale qui l'a entouré mon fils, un engagement de plus, pour ses frères et pour lui, de se dévouer sans cesse et en tout lieu, pour le service de la patrie et l'honneur de la France. »

« Mes rapports avec les puissances étrangères ont conservé ce caractère pacifique et bienveillant que prescrit l'intérêt commun de l'Europe. Notre pavillon, de concert avec celui de la Grande-Bretagne, et fidèle à l'esprit de cette union, toujours si avantageuse aux intérêts des deux pays, a veillé sur l'indépendance et la sûreté immédiate de l'empire ottoman. Notre politique est toujours d'assurer la conservation et l'intégrité de cet empire, dont l'existence est si essentielle au maintien de la paix générale. Nos efforts ont au moins réussi à arrêter dans l'Orient le cours des hostilités que nous avions voulu prévenir; et, quelles que soient les complications qui résultent de la diversité des intérêts, j'ai l'espérance que l'accord des grandes puissances amènera bientôt une solution équitable et pacifique. »

« Un grand changement a été opéré dans la situation de l'Espagne, et si j'ai le regret de ne pouvoir pas encore vous annoncer que la guerre civile, qui a si long-temps désolé ce royaume, soit entièrement éteinte, cependant cette guerre a perdu le caractère de gravité qui pouvait entretenir des alarmes sur la stabilité du trône constitutionnel de la reine Isabelle II. La plus grande partie des provinces du nord est pacifiée, et tout permet d'espérer que celles de l'est ne tarderont pas à l'être également. Cet important résultat est l'ouvrage de la sagesse politique du gouvernement de la reine régente, et de la valeur persévérante de l'armée espagnole, soutenues par l'appui que leur ont donné mon gouvernement et celui de Sa Majesté Britannique, pour la fidèle exécution des traités de 1834. »

« Vous aurez à vous occuper de dispositions relatives à l'organisation du conseil d'état, à la propriété littéraire et à l'instruction publique. »

« D'autres propositions auront pour objet la fixation d'un système sur les pensions civiles, l'exécution de grandes lignes de chemins de fer, le perfectionnement de nos voies de navigation, le régime des prisons, et l'introduction du système pénitentiaire. »

« En Amérique, le gouvernement mexicain remplit les engagements du traité que j'ai conclu avec cette république. Le blocus

des ports de la république Argentine retient encore une de nos escadres. De nouvelles forces ont été dirigées sur ce point éloigné, pour hâter la satisfaction qui nous est due. »

« En Afrique, d'autres hostilités appellent une répression décisive. Nos braves soldats et nos cultivateurs, auxquels mon fils venait de porter par sa présence un gage de ma sollicitude, ont été perfidement attaqués. Le progrès de nos établissements dans la province d'Alger et dans celle de Constantine est le véritable motif d'une agression insensée. Il faut que cette agression soit punie, et que le retour en devienne impossible, afin que rien n'arrête le développement de prospérité que la domination française garantit à une terre qu'elle ne quittera plus. »

« De nouvelles troupes sont déjà transportées en Afrique, et des moyens de tout genre se préparent pour abréger la durée de la guerre; en la poussant avec vigueur, et pour que désormais les habitants de l'Algérie, et les tribus indigènes fidèles à la France, trouvent partout une protection efficace. La dépense immédiatement ordonnée dans ce but sera présentée au vote régulateur des chambres. J'ai la confiance qu'elle obtiendra cet assentiment toujours assuré parmi vous, lorsqu'il s'agit de l'honneur de nos armes et des intérêts permanents de la France. »

« La situation de nos finances permet de suffire à ces charges nouvelles. La question des sucres, que les chambres avaient laissée indécise dans la session dernière a dû recevoir en leur absence une solution provisoire. Un projet de loi vous sera présenté sur cette matière, dans la vue de concilier l'intérêt public avec les intérêts privés. »

« Des mesures pour l'amélioration du sort des sous-officiers et soldats vous seront proposées. »

« Dans vos divers travaux, votre patriotisme éclairé cherchera toujours ce qui peut contribuer à l'accroissement de la prospérité publique et à l'affermissement du principe conservateur de nos institutions. Les maintenir dans les limites établies est le devoir de mon règne; le bonheur de l'avoir accompli sera la plus douce récompense de mon dévouement. »

« Déjà près de dix années se sont écoulées depuis le grand acte qui m'a appelé au trône, et depuis que, pour la première fois, vous m'avez entouré de ce concours et de cet appui que je viens vous demander de nouveau. C'est avec vous, c'est au milieu de vous que j'aime à féliciter la France de ses heureux progrès dans cette carrière de civilisation et de liberté légale, que quelques passions turbulentes et insatiables travaillent encore à interrompre; grâce à Dieu et à votre loyal concours, leurs efforts demeureront impuissants, et ces derniers vestiges de désordres passés disparaîtront devant la raison publique et la volonté nationale. »

Les divers passages du discours ont été écoutés avec une faveur marquée, surtout celui où S. M. a parlé du voyage de S. A. R. le duc d'Orléans dans les départements.

M. le garde-des-sceaux, après le discours du roi, a déclaré au nom du roi que la session de 1840 était ouverte, et il a reçu le serment de MM. les pairs nouvellement élus; un seul, M. Bérenger, de la Drôme, n'était pas présent. M. le ministre de l'intérieur a à son tour fait prêter serment aux nouveaux députés et à ceux des anciens députés qui ont été soumis à la réélection.

Ces formalités remplies, le Roi se retire aux cris de vive le Roi! répétés par l'assemblée et par le public des tribunes.

La pluie qui n'a cessé de tomber avait considérablement diminué l'affluence des curieux sur le passage du cortège royal.

Il paraît, dit le Journal de Paris, qu'un projet de loi sera présenté dans la session prochaine, projet par lequel le gouvernement, qui vient d'acheter pour la somme de 1,000 fr. une île à la Nouvelle Zélande, proposera, lorsqu'un condamné politique aura à subir plus de deux années de détention, de lui donner le choix de subir cette peine en France, ou de se laisser conduire à la Nouvelle-Zélande pour y travailler à la colonisation des terrains que le gouvernement vient d'acquérir.

— Des fashionables d'une nouvelle espèce se promènent maintenant le soir à Paris avec des casquettes en peau d'animaux, dont la tête a été conservée en forme de visière. Cette coiffure donne à ceux qui la portent, l'apparence de bandes de chiens, de loups, de renards, parcourant Paris bras dessus bras dessous.

— Bérenger demeure à Tours. Il habite la jolie maison connue sous le nom de la Grenadière. Son logement est composé de deux ou trois pièces, au second étage: c'est toujours sa vie de la rue des Martyrs. Il est heureux avec une perspective des champs, avec quelques ormes devant sa fenêtre. Il voit peu de monde à Tours. On le rencontre chaque matin allant chercher des journaux à la poste, ou revenant chez lui, en les lisant. Il a peu vieilli; il est fort gai; sa figure est calme, et sa taille est toujours ronde, comme à Paris.

Bérenger a passé soixante ans. Il écrit, il impose des notices; il cause sur tout, car c'est dans la causerie qu'il excelle. Cependant, il vient d'achever une grande épopée, dont l'empereur est le héros. Ce poème, destiné surtout par l'auteur au peuple de France, étincelle, dit-on, de beautés hardies et neuves. Il ne sera publié qu'après sa mort. Son histoire, en prose, de Napoléon, dont on a parlé dernièrement, paraît l'occuper beaucoup; mais l'ouvrage est loin d'être achevé. Bérenger lui donnera un grand prix, s'il y jette les souvenirs versés dans son esprit par quelques contemporains illustres.

— La sœur du fameux euré Mérimo est morte à Paris, le 19 de ce mois, à l'Hospice de la Vieillesse (femmes), dans le service des cancéreuses. Dona Manuela Maximina Mérimo, née en 1795 à la Guardia de Tolède, province de la Manche, suivit en France, après la retraite de l'armée d'Espagne, un brillant officier de l'état-major, qui l'avait épousée devant le curé de l'église Saint-Jacques à Tolède. Par malheur, ce brave fut un de ceux qui succombèrent glorieusement à la bataille de Toulouse, et l'infortunée Manuela ne pouvant plus retourner en Espagne, vint alors à Paris, où elle a vécu depuis vingt-cinq ans du produit de son travail et des secours accordés aux réfugiés.

NOUVELLES D'ALGER.

Toulon, le 19 décembre.

« Le bateau à vapeur le Phare, commandé par M. de Gasquet, lieutenant de vaisseau, vient de mouiller en rade; il a quitté Alger le 16, avec des dépêches du maréchal, qui ont été immédiatement expédiées à Paris par estafette. Il paraît qu'on ignorait à Alger le départ de ce paquebot, puisque personne n'a écrit par cette voie. Voici toutefois ce que nous avons appris: »

« Du 14 au 16, les combats ont continué sur toute la ligne depuis Koleah jusqu'au Fondouk. Le 14, la maison carrée a été attaquée vigoureusement par 3 ou 4,000 Arabes; on ne sait pas s'ils s'en sont emparés ou s'ils ont été repoussés de suite; mais nous avons perdu une soixantaine d'hommes sur ce point. Pendant ce temps, le général Ruthières battait les Bédouins en avant de Douéra et leur faisait éprouver des pertes considérables. Le 14, l'Amazone a déposé à terre 550 hommes du 5^e léger qui ont été immédiatement dirigés vers la maison carrée; le 15, le 58^e est arrivé et est parti à l'instant. »

« Le 16 au matin, toute notre ligne de bataille s'est portée en en avant, et a battu l'ennemi sur tous les points, à dater de ce moment, nous avons repris l'offensive. »

« Au reste, il arrive à Alger très-peu de lettres des camps, et l'on ne peut savoir au juste tout ce qui se passe dans la plaine. Le maréchal se disposait, dit-on, à partir pour Douéra, où l'on avait réuni une quantité considérable de troupes et d'artillerie. Douéra deviendra le pivot des opérations ultérieures. »

« Malgré tout cela, les environs d'Alger sont toujours infestés de maraudeurs, et l'on ne peut pas sortir. »

NOUVELLES D'ESPAGNE.

On lit dans l'Eco del Comercio du 16 :

« On assure que les ministres ont présenté hier leur démission à S. M. la reine régente. »

— Jamais Madrid n'a été plus tranquille. Il n'est pas vrai, ainsi que l'ont annoncé quelques journaux de Paris, que M. le comte de Toreno ait été menacé jusque dans son hôtel: il sort seul, à tout heure, et personne ne songe à lui faire courir le moindre danger.

Le parti modéré compte remporter la victoire aux prochaines élections.

— On écrit de Bilbao qu'Espartero a été nommé député général de la Biscaye.

HOLLANDE.

La seconde chambre des Etats-Généraux a délibéré aujourd'hui sur le budget des dépenses pour l'année 1840. Cinquante membres s'étant prononcés contre et un pour ce projet, S. M. sera priée de le prendre en considération ultérieure.

(J. de La Haye.)

— Dans cette même séance, le ministère, vu le rejet de l'emprunt et afin de subvenir aux besoins de l'année 1840, a présenté un projet de loi ainsi conçu :

« Nous Guillaume, etc. Au profit du trésor public et pour subvenir aux dépenses mentionnées plus haut, il sera inscrit au deuxième grand-livre de la dette nationale active portant un intérêt de 5 pour cent, et avec la faculté d'être réalisé en numéraire, un capital de quinze millions sept cent quarante deux mille cent florins (fl. 15,742,100.) »

— Le conseil d'état s'est assemblé aujourd'hui. LL. AA. RR. les princes d'Orange et Frédéric étaient présents.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 24 décembre.

Le roi est de retour depuis hier soir au château de Laeken, de l'excursion qu'il était allé faire à sa terre d'Ardenne.

La cour prendra le deuil pour trois semaines, du 25 décembre au 14 du mois de janvier 1840, à l'occasion du décès du roi de Danemarck.

— Il y a peu de jours l'on a fait sur le Grand-Bassin de cette ville, en présence de plusieurs savans et d'un grand nombre de curieux, une expérience d'une haute importance pour la navigation. M. D. Marchal, ingénieur-mécanicien, a composé un appareil pour lequel il a obtenu un brevet d'invention. Cet appareil peut être appliqué à toute espèce de bâtimens maritimes, et les rend impénétrables à l'eau, quand bien même les bâtimens maritimes, garnis de cet appareil, éprouveraient de grandes avaries, l'eau ne pourrait pas pénétrer dans leur intérieur. Nous venons de voir une chaloupe construite en osier, garnie de l'appareil Marchal, glissant sur l'eau avec plus de facilité que les chaloupes ordinaires, elle était cependant chargée de six personnes. Nous avons également vu des échantillons de plusieurs épaisseurs. L'inventeur nous a fait remarquer qu'il pourrait en construire de toutes grandeurs, et leur donner la flexibilité, la résistance, l'épaisseur et la solidité qu'on peut désirer. D'après ce que nous avons vu nous avons la certitude que cet appareil serait appliqué avec avantage à diverses branches d'industrie. Nous aurons encore occasion de revenir sur cette importante découverte et sur les nombreuses applications qu'elle nous aura paru susceptible de recevoir.

Bruxelles, le 24 décembre. — (5 heures). — La bourse était animée, il y avait des demandes pour presque toutes les valeurs. L'actif espagnol a obtenu beaucoup de faveur, ouvert à 22 1/2 cours, il a atteint progressivement 22 7/8 A., prix de ferme. Primes à un mois 23 3/8 dont 1 p. Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 100 7/8 p. 4 p. c. 92 1/2 A., 5 p. c. 70 1/8 A. Société Générale titres en nom fl. 759 A.; Société de Mutualité 103 7/5 (102 7/8) P., Banque de Belgique très recherchée et en hausse 800 [80] A., Actions-Réunies 590 [59] A. Rien en suites.

Amsterdam, 25 décembre. (5 heures.)

Le bruit généralement accrédité que le gouvernement allait proposer un emprunt de 15 millions 5 p. c. à inscrire au second livre de la dette publique, et ce projet obtenant l'approbation unanime de la bourse, a relevé nos fonds. Le 2 1/2 p. c. est mieux. Les actions de la Société de Commerce ont eu beaucoup de fluctuations; après avoir fait 164 1/2, elles ferment 165 1/4. Peu de transactions en fonds étrangers.

Intégrales : 2 1/2 p. c. 51 7/16 1/2 7/16, 8 p. c. 96 5/4 97, bil- lets de chance 25 1/2 2/8 9/16 5/8, syndicat 91 1/2 5/8, société de com- merce 165 164 1/2 165 1/4, Ardoin 22 7/16 1/2, coupons 16 1/2

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Séance du 24 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures par l'appel nominal et la lecture du procès-verbal.

M. Dubus aîné, au nom de la commission de la vérification des pouvoirs, propose l'admission de M. Cogels Dubois, élu à Anvers. — Ces conclusions sont adoptées.

M. de Behr au nom de la même commission, propose l'admission de M. Dedeker, élu à Termonde. — Ces conclusions sont adoptées.

M. Zoude, par forme de motion d'ordre, demande que les sections de janvier s'occupent de l'examen de la proposition de l'établissement d'un pénitencier de jeunes détenus à St. Hubert. — Cette motion est adoptée.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget des finances. On en est resté à l'art. 8 du chapitre 1^{er}.

Art. 8. Magasin général des papiers, 117,000 fr. Adopté.

Art. 9. Frais de publication de discussions statistiques, 5,000 fr. Adopté.

Chap. 2. Administration du trésor dans les provinces.

Art. 1^{er}. Traitement des directeurs, 86,550 fr. Adopté.

Art. 2. Supplément de traitement aux anciens receveurs gé- néraux, 5,900 fr.

M. le ministre des finances. Cet article peut être supprimé, car il fait double emploi avec l'article voté au budget de la dette publique.

M. Dumortier. Je regrette de n'avoir pu assister à la discus- sion de l'article aux traitements d'attente, car j'aurais présenté quelques observations que je crois devoir néanmoins présenter aujourd'hui.

Je sais, messieurs, qu'il est de ces traitements que nous devons aux termes du traité, mais je pense que le gouvernement doit se renfermer strictement dans les limites du traité. Il est beaucoup de ces traitements que nous ne devons pas payer; si vous aviez sous les yeux la liste de ces traitements accordés par l'ancien gouvernement, vous y verriez figurer des motifs bien étranges; tel que celui qui accorde un traitement d'attente à monsieur (je ne dirai pas le nom) en attendant le rétablis- sement des droits féodaux.

M. le ministre des travaux publics. Il attendrait longtemps. — (On rit.)

M. Dumortier. Cela n'empêche pas que l'on crée ainsi des traitements d'attente permanente. J'appelle sur ce point l'atten- tion de M. le ministre des finances.

M. le ministre des finances déclare que le gouvernement se renfermera strictement dans les limites tracées.

Chap. 5. Administration des contributions, etc.

Art. 1^{er}. Traitement des employés du service sédentaire fr. 829,300. — Adopté.

Art. 2. Remise et indemnités des comptables, fr. 1,650,000. Adopté.

Art. 3. Service actif, fr. 4,578,500.

M. Delehay, J'adresserai une interpellation à M. le ministre et je lui demanderai comment il se fait que l'on a accordé aux ports de Louvain et de Bruxelles le droit d'avoir des entrepôts pour la décharge du sel. Les deux ports sont beaucoup plus au centre que celui de Gand. La justice exige impérieusement que Gand soit au moins aussi favorisé que les autres villes.

Je ferai encore une observation; c'est que dans le port de Zel- zaete on a mis des employés des douanes qui ne savent pas le flamand; et c'est ce qui occasionne souvent des conflits qu'il faut éviter.

M. le ministre des finances. La réclamation de la ville de Gand est maintenant en instruction, et jusqu'à présent les rap- ports que j'ai reçus lui sont peu favorables; cependant je sais que la pétition du port de Gand milite en sa faveur, mais la chambre se rappellera qu'un projet de loi avait été présenté par mon hono- rable prédécesseur, et il avait posé la question de principe qu'il n'y aurait pour l'importation du sel que les deux ports ex- trêmes, c'est-à-dire Ostende et Anvers. Ce principe fut rejeté et la loi fut retirée. Quant aux conflits qui auraient eu lieu dans le port de Zelzaete, je n'ai en aucun rapport à cet égard, puis- que l'honorable préopinant connaît les faits, je le prie de me les communiquer et je ferai prendre des renseignements. Je ne sais comment il peut se faire que des employés de douanes à Zelzaete ne parlent pas le flamand, car ceux qui se présentent pour obtenir un emploi dans les douanes sont soumis à une com- mission d'examen qui constate quelles sont les langues qu'ils par- lent, ils sont ensuite placés suivant leurs capacités.

Les divers articles du budget des finances ainsi que l'en- semble de ce budget sont successivement adoptés et la séance est levée.

SENAT. — Séance du 24 décembre.

Le sénat a entendu aujourd'hui les rapports sur le budget de la dette publique et sur le projet de loi pour l'émission de douze millions de bons du trésor. Il a renvoyé l'examen du bud- get des finances à une commission qui se compose de MM. de Haussy, comte de Mérode, Baré de Comogne, baron de Pe- llichy de Roonan de Block.

LIÈGE, LE 26 DÉCEMBRE.

Il est du devoir du gouvernement de chercher à procurer, au commerce, des débouchés à l'extérieur, et de ne rien négliger pour parvenir à ce but. Il serait donc à désirer qu'il envoyât, comme représentants, auprès des puissances étrangères, des hommes versés dans la connaissance des affaires industrielles, et sachant défendre convenablement les intérêts du commerce, dans toutes les occasions. Tout l'avenir de la Belgique dépend du succès de semblables missions. Notre pays produit bien au- delà des besoins de sa consommation, et si il était réduit au mar- ché intérieur, il ne tarderait pas à être accablé sous le poids même de ses richesses. Il nous faut donc des débouchés et le gouvernement ne saurait déployer trop de zèle ni trop d'activité pour nous en faire obtenir.

Dans l'incertitude où l'on est sur les intentions et les disposi- tions de la France, on s'est tourné vers l'Allemagne, et l'on a vivement engagé le gouvernement à s'entendre avec ce pays, sur les modifications à introduire au tarif des douanes. Une foule d'articles de commerce, qui aujourd'hui sont repoussés par ce pays, pourraient y trouver un débit favorable. Nous citerons particulièrement les draps. Il est vrai que les manufactures de la Silésie l'emportent sur les nôtres par le bas prix de la main d'œuvre; mais il s'en faut de beaucoup que leurs produits, sous le rapport de la bonté et de la durée, puissent soutenir la con-

currence avec les nôtres. C'est un fait généralement reconnu et que l'expérience a constaté.

Il est un autre pays avec lequel nous pourrions nouer des re- lations commerciales très-étendues et très-utiles, c'est l'Améri- que. Jusqu'à présent on n'a tenté que des essais stériles; mais c'est à la maladresse des spéculateurs qu'il faut attribuer ces échecs. Quelques grandes sociétés se sont mises en rapport avec des maisons assez puissantes établies en Amérique; elles y ont exporté des produits pour des valeurs assez considérables. Mais n'ayant pas obtenu la garantie d'un placement avantageux, elles ont essayé des pertes tellement fortes qu'elles n'ont pas tardé à abandonner cette voie. Il n'y avait cependant pas lieu de se dé- courager. Il fallait simplement adopter un moyen semblable à celui que les anglais employent avec tant de succès dans les con- trées lointaines où ils ont fondé leurs établissements de com- merce. Il fallait envoyer, en Amérique, des agents dévoués, ca- pables d'apprécier les ressources et les besoins du pays, les pla- cer à la tête de quelque comptoir, et les charger exclusivement de la vente et du placement des produits expédiés de la Bel- gique.

La concurrence anglaise n'y est pas aussi formidable qu'on le suppose. Ce qui le prouve, c'est que l'Allemagne est parvenue, depuis quelques temps, à battre les Anglais, sur un grand nom- bre de marchés. Les trois cinquièmes des exportations de l'Alle- magne se font vers l'Amérique. Rien ne s'oppose donc à ce que nous parvenions, à notre tour, à nous créer des débouchés dans ce pays.

Mais les efforts du gouvernement ne suffisent pas pour nous faire arriver à ces résultats. Il importe qu'il soit secondé, dans ses tentatives, par nos grands négocians, et que ceux-ci, de leur côté, ne négligent rien pour améliorer leur position. Ce n'est pas tout de savoir produire, même à bon marché. L'essentiel est de vendre et de placer ses produits avec bénéfice, et c'est une considération qui a été trop souvent perdue de vue, surtout dans ces derniers temps, par la plupart de nos grands ind- dustriels.

Les journaux de Bruxelles ont annoncé l'arrivée de M. Van de Weyer, en cette ville, il paraît que ce diplomate est vivement sollicité d'accepter le portefeuille des affaires étrangères, et que c'est dans ce but qu'il a été rappelé d'Angleterre.

Depuis quelque temps l'administration du chemin de fer a fait placer une lanterne à l'extérieur de chaque diligence. Mais il s'en faut de beaucoup que l'intérieur en soit éclairé. La maigre et va- cillante lumière qu'elle projette ne permet seulement pas de distinguer les personnes, et moins encore de lire, quand même on est placé du côté où la lanterne est suspendue. Si l'on avait voulu réellement introduire, sous ce rapport, une amélioration dans le service des diligences, il nous semble qu'il eût fallu adopter le mode anglais. La lanterne est suspendue dans l'in- térieur de chaque voiture et la fumée s'échappe par une ouver- ture pratiquée à la partie supérieure. Des réflecteurs sont égale- ment adaptés à ces lanternes, de manière qu'il fait assez clair pour pouvoir lire avec facilité. Ce mode d'éclairage est tout aussi économique et beaucoup plus efficace. Il n'offre pas non plus les dangers que présente pour la circulation des gardes le long des voitures, la lanterne placée à l'extérieur.

Par arrêté royal en date du 16 de ce mois, M. le conducteur des mines Poncellet, en station à Huy, est promu au grade de sous-ingénieur ensuite du concours qui a eu lieu au mois d'oc- tobre dernier, à Bruxelles.

C'est par erreur que nous avons indiqué l'origine d'une chaîne saisie sur la personne d'un individu arrêté la nuit passée. Les renseignements que nous avons pris à meilleure source, nous ap- prennent que cette chaîne, que l'on croit provenir d'un vol, n'a point encore été réclamée à la police; elle est longue d'environ 12 pieds, porte sur chacune de ses extrémités les initiales J L et semble être à l'usage des bateliers pour l'amarrage de petites meules. L'individu arrêté par une patrouille, commandée par l'agent Dasausoit, a dit se nommer Jean Ratering, âgé de 34 ans, ouvrier serrurier, né à Bolken (Prusse), et résidant fau- bourg St-Leonard; il a prétendu l'avoir ramassée alors qu'un au- tre homme à lui inconnu l'avait jetée pour prendre la fuite de- vant lui; il était nanti d'une tenaille et d'une petite scie propre à diviser le fer, circonstances qui portent à croire qu'il était en route pour faire quelque expédition nocturne. Il a déjà été repris de justice pour vol.

Nous apprenons que plusieurs officiers de notre armée sol- licitent la permission d'aller faire la guerre avec les Français à Alger. Nous ne pensons pas que le ministre de la guerre puisse leur refuser un congé d'un an, avec solde entière; car il ne peut arriver que deux choses, ou ils périront glorieusement dans les combats en illustrant le nom Belge, ou ils reviendront avec des connaissances et une expérience de la guerre qui leur permettra de rendre de très-grands services à notre armée.

Nous approuvons donc hautement la résolution des officiers, dont la crainte d'une vie de privations et de dangers réels n'ar- rête pas le noble courage. (Fanal.)

Nous avons annoncé aux nouvelles de Hollande que la se- conde chambre des états-généraux avait rejeté le projet de loi sur les houilles. Voici ce que le Handelsblad dit de cette ré- solution:

« La seconde chambre vient de nouveau de rejeter une propo- sition du gouvernement. C'est le second projet qu'elle repousse dans l'espace de deux jours! N'existe-t-il donc pas d'accord en- tre la représentation nationale et le gouvernement? Si la cham- bre est hostile à ce point au cabinet, quel sera donc le sort des projets de budget et de tant d'autres propositions? Les der- nières résolutions de la chambre engageront-elles le gouvernement à lui soumettre les divers projets dont elle désire la presenta- tion? Voilà les questions que nous entendons faire depuis quel- ques jours par diverses personnes. A ces questions, nous répon- drons que la chambre, rejetât-elle chaque jour un nouveau pro- jet, aurait le droit de le faire, quand ces projets seraient con- traires aux intérêts et au bien-être de la patrie. En agissant ainsi, elle n'use pas seulement d'un droit constitutionnel; elle accomplit un devoir pénible, mais impérieux.

« Si jamais proposition fut rejetée avec raison, c'est celle sur les charbons étrangers; elle nous avait paru tout d'abord inac- ceptable, et nous ne doutions nullement qu'elle n'échouât contre le patriotisme éclairé de nos députés.

« En 1837, le gouvernement hollandais avait présenté un projet de loi destiné à apporter des modifications au tarif des droits d'entrée, de sortie et de transit. Une des dispositions de ce projet élevait les droits établis sur l'importation du charbon étranger. Cette disposition fut considérée comme une charge nouvelle pour le pays et motiva le rejet de la loi. Cependant en

la repoussant, la plupart des membres de la seconde chambre exprimèrent le vœu que le gouvernement reproduisit dans un nouveau projet les autres modifications à apporter au tarif. Loin de satisfaire ce désir, le gouvernement a représenté cette année la disposition rejetée en 1837, sans maintenir les autres modifi- cations proposées à cette époque. C'est cette nouvelle proposition que les états-généraux viennent de rejeter.

« Maintenant que nos différends avec la Belgique sont arran- gés; maintenant qu'il s'agit de la conclusion d'un traité de com- merce avec ce pays et avec la France, nous espérons que le gou- vernement exaucera le vœu émis par plusieurs députés que no- tre tarif de douanes soit mis en rapport avec nos besoins et nos intérêts.

« Le rejet du projet de loi sur les charbons, est parfaitement justifié; la chambre n'est animée d'aucun esprit d'opposition, mais elle prend à cœur le bien-être de la patrie: une pareille Chambre mérite l'estime et la reconnaissance du gouvernement et de la nation.

Après le rejet de la loi d'emprunt par la seconde chambre des Etats-Généraux de Hollande, il était facile de prévoir que si le gouvernement ne retirait pas le budget, dont une partie reposait sur l'emprunt, le budget serait rejeté. C'est ce qui vient d'arriver.

Les journaux hollandais nous apprennent que dans sa séance d'hier la seconde chambre a rejeté le budget des dépenses pour 1840, à la presque unanimité, car un seul membre sur 50 pré- sents, a donné un vote approbatif.

On lit dans le Commerce Belge:

La convention passée entre le ministre des finances et le gou- verneur de la Société Générale pour favoriser l'industrie na- tionale, le 7 novembre 1836, avait été faite pour les années 1837, 1838 et 1839, et expire le 1^{er} janvier prochain; mais comme il y aurait eu un inconvénient grave à laisser une admi- nistration aussi importante que celle du trésor public dans l'incertitude sur le système de son service, et de plus à la merci d'une autre administration, qui pouvait changer ses conditions, le gouvernement a cru devoir assurer la marche du service ad- ministratif, en évitant néanmoins de prendre des engagements contraires aux intérêts de l'état et aux intentions de la législa- ture, et par un compromis du 13 octobre dernier, il a été ex- pressément convenu « Qu'à partir du 1^{er} janvier 1840, le gou- vernement et la Société Générale auront respectivement la faculté de déclarer l'un à l'autre, à toute époque de l'année que la convention cessera ses effets de plein droit, un an après » cette déclaration. »

ELECTION D'UN SÉNATEUR A ARLON.

Les électeurs se sont réunis le 25 au nombre de 255. Majo- rité 117.

M. le baron de Coppens a obtenu 184 voix.
M. le comte d'Arsehot 45
M. de Boursies 5
Un bulletin dérisoire 1

M. de Coppens a été proclamé.

Le Fanal parle de la création en Belgique d'une univer- sité noble, cette idée aurait pris naissance en France, et elle se- rait due à M. le vicomte de Châteaubriand. Un pareil établisse- ment ne pouvant être fondé en France, où l'université royale est en possession du monopole de l'instruction, ses créateurs au- raient jeté les yeux sur la Belgique; Gand ou Anvers serait, dit- on, le siège de l'université noble. Une infinité de jeunes Fran- çais, du plus haut rang, seraient déjà inscrits; on compte néan- moins faire quelques recrues parmi la noblesse belge.

Le Journal d'Anvers ajoute que cette institution serait riche- ment dotée et prendrait les professeurs les plus distingués de l'Europe.

Le gouvernement prussien, appréciant les avantages du système décimal, a décidé qu'à dater du 1^{er} janvier 1840, l'ad- ministration des douanes royales se servira à l'avenir, pour poids, du kilogramme et du demi-kilogramme, lequel sera ap- pelé livre douanière.

Le chiffre des droits restera tel qu'il se trouve actuellement; toutefois ils seront prélevés sur 50 kilog. ou 107 liv. pour un quintal de 110 liv.; il en résultera, par suite, une augmentation de 3 p. c. en faveur du trésor.

La résolution du même gouvernement, ayant trait à la circu- lation des voitures de rouage sur les routes prussiennes, sera mise à exécution le 1^{er} janvier prochain; les gros charriots et voitures employés sur les routes de la Belgique ne pourront plus circuler en Prusse avec les mêmes avantages qu'auparavant, leur poids se trouvera réduit de plus d'un tiers en comparaison avec celui d'aujourd'hui.

On assure que, par suite d'arrangements entre la Banque de Belgique et le gouvernement, cette intéressante institution repren- dra incessamment ses opérations d'escompte si favorables à notre moyen commerce en général; cette mesure du plus haut intérêt pour notre industrie, sera précédée du paiement intégral du coupon d'intérêt dû aux porteurs d'actions. La certitude que des spéculateurs ont acquis de l'exécution de ce qui précède a fait monter à Paris les cours des actions de cette banque jusqu'à 350 francs.

M. Smits, directeur de la banque de Belgique, est en ce mo- ment à Paris; son entrevue avec une des premières maisons de banque devra aussi influencer sur le cours des actions.

On apprend aussi que les billets à vue de la banque de Bel- gique vont être revêtus de la garantie du gouvernement et qu'ils seront reçus dans toutes les caisses de l'état.

On écrit de Gand, 25 décembre:

Les ouvriers forgerons de l'établissement du Phénix ont cessé leur travail depuis avant-hier. Nous ignorons les motifs qui ont pu motiver cette coalition.

Le Saint-Père vient de joindre ses armes spirituelles aux négociations de la plupart des cabinets européens, pour empê- cher la traite des noirs. Des lettres apostoliques du Pape, sous la forme la plus solennelle, défendent cet ignoble trafic. Ces lettres sont datées du 3 septembre et signées de M. le cardinal Lambruchini.

La fille d'un banquier anglais, héritière de plusieurs mil- lions, miss Anna Wilkins, s'est précipitée le 12 décembre dans le cratère du Vésuve, par suite d'un désespoir amoureux. La cause de ce malheur est un jeune et beau lazzarone de 19 ans.

On nous annonce qu'il paraîtra, dans peu de jours, un arrêté royal approuvant un arrangement intervenu entre le gou- vernement et la Banque de Belgique, arrangement qui autori- sera l'émission de nouveaux billets à vue qui seront reçus dans les caisses de l'état, et qui permettra ainsi à cette institution finan-

cière de reprendre ses opérations d'escompte sur une grande échelle. Nous ne savons ce que ce bruit a de fondé. (Eman.)

On lit dans le *Précurseur* :
« Notre correspondance particulière continue à nous entretenir de l'exaltation des esprits en Hollande, et des moyens employés à détacher la nation de son chef. »

« Les uns parlent de l'abdication du roi, d'autres disent que la chambre haute ne veut pas consentir à cette abdication, d'autres encore avancent que le prince héréditaire d'Orange n'a pas voulu accepter l'abdication offerte par son père, que cependant il ne s'y refuserait pas si elle avait lieu en faveur de son fils; enfin tout cela est entortillé et si rempli d'absurdités qu'il est clair que ce sont tous bruits répandus à dessein. »

« Mais ce qui est plus généralement répandu et ce qui ne trouve aucun contradicteur, c'est que la comtesse d'Oultremont est de retour à La Haye de son voyage de Rome, où elle avait été chercher les dispenses nécessaires à un mariage *morganique* ou de la main gauche qui paraît même avoir été définitivement célébré entre le roi Guillaume et cette comtesse, soit à La Haye soit à Rome par procuration. »

« Notre correspondant qui est très haut placé, nous donne ces nouvelles comme certaines; elles sont d'une nature si extraordinaire que nous ne les communiquerions pas à nos lecteurs, si elles ne nous venaient pas d'une source digne de confiance. »

EXPLOSION. — On nous écrit de Hasselt, 25 décembre :
« Aujourd'hui entre deux et trois heures de l'après-midi, notre ville fut alarmée par une forte détonation, chacun s'empressa d'accourir vers le lieu où s'était fait le bruit, c'était rue de Maestricht; la gendarmerie et les autorités s'y transportèrent des premières. Là, on apprit que le fils du nommé Godfried Heeren, marchand chaudronnier et bottier, vendant de la poudre à tirer, avait, par imprudence ou autrement, mis le feu à un baril de poudre, contenant environ 25 à 30 kilogrammes, qui se trouvait sur le grenier. »

« Plusieurs maisons du voisinage sont très endommagées, et le malheureux fils de la maison, a été jeté avec la toiture sur le pavé; il n'y a plus d'espoir de sauver ses jours, il a eu tous les membres mutilés. »

On écrit de Gand, 25 décembre :
Mgr. Laurent, (ci-devant curé de Gemmenick) nommé évêque de Chersonèse *in partibus* et vicair apostolique du nord de l'Allemagne, est arrivé en cette ville et descendu chez S. G. l'évêque de Gand. Il part demain pour Liège, où son sacre aura lieu le 27 de ce mois.

A Renaix, le comité communal de l'association nationale pour le progrès de l'ancienne industrie linière vient d'adresser deux pétitions l'une à S. M., l'autre à la chambre des représentants pour demander qu'il soit établi des droits sur les lins et étoupes à la sortie du pays et sur les toiles et fils venant de l'étranger.

Cette réclamation se fonde sur le malaise qui se fait de jour en jour plus vivement sentir dans le commerce de toiles, etc. : par suite, des achats considérables de matières premières, faits sur nos marchés pour compte de nos rivaux (les Anglais), au détriment de nos propres fabriques; sur l'état de pauvreté vers lequel est entraînée cette classe paisible et industrielle, qui, protégée jadis par le gouvernement, vivait dans une honnête aisance.

Les pétitionnaires sont persuadés que l'anéantissement de nos marchés doit sa principale cause au prix élevé des bonnes matières premières (lins et étoupes) lesquelles s'enlèvent chaque jour clandestinement et en masse par les commissionnaires d'une nation envieuse (l'Angleterre) qui ne rêve depuis des siècles qu'à transplanter chez elle notre industrie linière comme elle l'a fait de notre florissante draperie au quatorzième siècle.

On écrit de Tongres :
« La riche cathédrale de Liège vient d'acquiescer la petite ville de Tongres en paiement d'une somme de fr. 69.550, pour arrérage d'une rente annuelle de fr. 1.825 55 c. (300 florins d'or), créée en 1618, pour cession amphitotique de quelques prés situés près de cette ville, par Ferdinand de Bavière, prince-évêque de Liège, qui s'en attribua la propriété. »

« Cette rente fut vendue, en 1620, au baron de Bocholt; en 1671, à la famille de Degradi; et rétrocedée, en 1725, à la cathédrale, moyennant quelques messes. »

« Dans la suite, la ville de Tongres en refusa le service, comme ayant une origine féodale. Mais, en 1807, la cathédrale en réclama de nouveau le paiement, en alléguant qu'elle avait perdu son caractère de féodalité par les transferts successifs dont nous avons parlé. »

« L'affaire était en instance devant la cour d'appel de Liège, lorsqu'intervint une transaction, sous la date du 8 juillet 1818, par laquelle la ville s'engagea à en acquitter les arrérages, sur les fonds que le gouvernement allouerait à cet effet, et jusqu'à ce qu'il en aurait autrement disposé. »

« Peu après, la nationalisation des biens des communes, la liquidation de leurs dettes, la suppression de celles de la nature précitée, engagèrent la ville de Tongres à laisser la transaction sans suite. Plusieurs années s'écoulèrent sans qu'elle fut inquiétée. »

« Sous la restauration, la cathédrale revint à la charge, notamment en 1816 et en 1826; mais l'autorité supérieure la débouta chaque fois de sa demande. »

« Aujourd'hui, le moment lui paraît favorable pour faire revivre ses prétentions. Nous espérons qu'elle ne sera pas plus heureuse dans une tentative qui serait la ruine de notre petite ville. »

« Un mémoire présenté par la commission directrice de l'Association en faveur de l'industrie cotonnière, et par les membres des comités de Bruxelles, Courtrai, Renaix et St.-Nicolas, a été déposé le 18 courant, sur le bureau de la chambre des représentants. Le mémoire est signé par les fabricants de Gand, Bruxelles, Renaix et St.-Nicolas. »

On lit dans le *Messenger de Gand* :
« Le bruit est répandu dans notre ville que M. Minne-Barth est nommé gouverneur de la Flandre occidentale, en remplacement de M. de Muelenaere, appelé au ministère des affaires étrangères. Ce bruit a-t-il quelque fondement? nous l'ignorons. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il est accrédité par M. Minne lui-même. »

« Il circule beaucoup de commentaires sur les conférences intimes qui ont eu lieu hier, pendant toute la durée de la séance de la Chambre des Représentants, entre MM. de Theux et Lebeau. Comme après ces longues conversations, ces MM. ont, chacun de leur côté, écrit une lettre qu'ils se sont communiquées, on suppose qu'il s'agit d'arrangements ministériels et de l'entrée de M. Lebeau aux affaires étrangères. »

« On dit que le voyage de M. Smits, directeur de la Banque de Belgique à pour but principal, de suivre les négociations entamées entre les cabinets des Tuileries et de La Haye, rela-

tives à un traité de commerce et de navigation. M. Smits qui a été chargé de conclure la convention intervenue entre la France et la Belgique, ferait, d'accord avec M. le comte Le Hon, qui l'a précédé de peu de jours à Paris, des démarches pour faire intervenir la Belgique dans le traité projeté entre la France et la Hollande, afin de réunir les intérêts des trois pays. »

D'un autre côté, on assure que le voyage de M. Smits, n'a point d'autres causes, que les opérations de la Banque de Belgique. (Commerce Belge)

LES ACCIDENTS DU CHEMIN DE FER.

Le rapport de M. Nothomb sur les chemins de fer donne la statistique des accidents survenus sur le chemin de fer depuis le premier jour de l'exploitation jusqu'au 20 novembre dernier, c'est-à-dire pendant trois ans et demi.

Sur 26 individus 15 ont été tués sur place ou bien ont succombé peu après l'amputation; 6 ont sur vécu à l'amputation; 2 ont reçu des blessures graves, 5 n'ont reçu que des simples contusions.

Sur les 15 tués 11 appartenaient au service du chemin de fer; 7 ont à s'imputer leur trépas, 2 ayant péri dans la catastrophe du *Snep-Brugge*, et 2 par suite d'une explosion à Gand. Les autres tués sont trois voyageurs, et un piéton qui traversait la voie ferrée, tous les quatre victimes de leur imprudence.

Deux voyageurs ont été blessés sans qu'il y eût de leur faute, pendant ce laps de trois ans et demi: l'un par suite d'une secousse l'autre dans la chute d'un wagon jeté hors des rails. Le premier ne se ressent plus de sa blessure, le second n'a été que contusionné.

Cette statistique est on ne peut plus rassurante. Puisqu'en 1856 et en 1857 la moyenne des voyageurs était d'un million par an et pour dix lieues, cette moyenne doit avoir beaucoup augmenté puisqu'au lieu de 10 lieues en exploitation il y en a 62 aujourd'hui.

Une exploitation de trois ans et demi représente donc trois millions et demi de voyageurs tout au moins, ce qui correspond au mouvement d'une diligence de Bruxelles à Gand avec retour à raison de 2 fois 12 personnes par jour pendant 4 siècles, sans un seul accident mortel pour un seul voyageur, attribuable uniquement aux dangers du chemin de fer, et sans plus de quatre accidents mortels pour les employés de l'administration, attribuables aux mêmes dangers.

Si chaque diligence ne versait qu'une fois tous les 10 ans, et si chacune de ces chutes ne causait qu'une blessure à un seul voyageur, les chances du chemin de fer seraient encore 40 fois meilleures que celles des diligences pour la sécurité des voyageurs.

Encore ne tenons-nous pas compte des piétons qui doivent pratiquer la chaussée et ne peuvent ni ne doivent circuler sur le chemin de fer.

Le chemin de fer est donc la voie de communication qui réunit à la plus grande vitesse, et à la plus précieuse économie celle du temps, la plus grande sécurité.

Il est vrai toutefois de dire que si les malheurs sont immensément plus rares, ils peuvent aussi atteindre en une seule fois un nombre de personnes immensément plus grand. Nulle amélioration du service ne doit donc être négligée, nulle expérience dédaignée.

HISTOIRE DE LA BELGIQUE.

Par H. G. MOKE, professeur extraordinaire à l'université de Gand, recteur des études de l'Athénée de cette ville et membre correspondant de l'Académie royale de Bruxelles.

Si pour écrire l'histoire de la Belgique, il fallait attendre que tous les documents qui y ont rapport fussent publiés, toutes les archives poudrées dépouillées, toutes les questions obscures résolues, assurément le temps n'en serait pas encore venu. Et à ces conditions, quel est le pays dont on pourrait reconstruire le passé? Pour la Belgique comme pour la France, l'Angleterre et l'Allemagne, il reste divers travaux à accomplir, et le terme en est encore bien éloigné. Cela n'a pas empêché les Michelet, les Lingard et les Luden de présenter le tableau plus ou moins complet des annales de leur pays, et personne n'a mis en doute l'opportunité de leur œuvre à l'époque de son apparition, personne n'en pourrait encore aujourd'hui contester le haut mérite. Les résultats obtenus par l'histoire de la Belgique se sont accumulés depuis plusieurs années, et demandaient à être fondus et mis en œuvre par une main habile, qui leur assignât leur véritable place dans l'histoire générale du pays. Nous félicitons M. Moke de s'être chargé de cette tâche. Il y était appelé par ses travaux antérieurs, par sa profonde érudition, par la beauté connue de son style, et il s'en est acquitté avec une grande supériorité.

Nous ne nous proposons pas de faire ici l'analyse complète de son livre, c'est la mission des recueils scientifiques; nous devons nous borner à quelques indications générales. La division en époques de l'histoire générale de la Belgique présente de grandes difficultés, c'est l'éveillé où sont venues échouer toutes les tentatives des auteurs; M. Moke nous semble l'avoir évité en donnant à cette division une base philosophique dans la formation des provinces et des états, ainsi que dans leur développement intérieur et extérieur. C'était le seul moyen de bien classer les faits et de les exposer avec intérêt. L'auteur s'éloigne encore des errements de ses prédécesseurs par la manière dont il traite la période franque. Il montre avec beaucoup de clarté et de précision, comment les belges délivrés de la domination romaine et devenus les alliés des Francs, peuple de la même race qu'eux-mêmes, ont conservé leur individualité, et exercé une certaine influence trop peu aperçue jusqu'ici, sur les événements, sur le caractère et la conduite des princes de la seconde dynastie; il leur assigne la part qu'ils ont eue au travail et aux efforts de la barbarie victorieuse pour parvenir à une bonne organisation intérieure. Cela vaut bien ces paroles triviales et tant de fois répétées depuis quelque temps: tel roi des Francs est un belge, sa gloire nous appartient, Charlemagne est le nôtre. M. Moke est aussi à louer de nous avoir épargné la fatigante énumération des princes mérovingiens et carolingiens, d'avoir négligé tous les détails qui ne nous regardent pas et ne nous disent rien, et de s'être tenu à ce qu'il y a de strictement nécessaire, pour nous donner une idée de l'état de la Belgique avant la formation des provinces.

La formation des provinces et leur agrandissement commencent la troisième période. L'histoire de la Flandre est parfaitement traitée. Les progrès de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, le caractère des princes, leurs luttes pour leur agrandissement ou leur conservation, tout est exposé avec vérité dans un cadre très-resserré; les faits sont accumulés, sans confusion ni sécheresse. L'histoire des maisons de Hainaut des et d'Ardenne est remplie de luttes incessantes jusqu'à l'affermissement de l'une et de l'autre, et présente des difficultés de plus d'un genre. L'auteur a beaucoup simplifié la narration sans toutefois négliger aucun fait essentiel.

C'est sous Beaudouin de Lille que se consolide, tout en s'agrandissant, la puissance de la Flandre. Depuis ce prince, les événements politiques gagnent en importance et le développement extérieur devient de plus en plus remarquable. Voici comment l'auteur caractérise l'état de la Flandre à cette époque. « Le pays, dit-il, avait fait avec gloire l'épreuve de ses forces contre l'empire et contre la France, et la réputation de ses guerriers était répandue dans l'Europe entière. Les efforts et le génie de ses laborieux habitants leur avaient acquis la même supériorité dans les arts et la paix. Non-

seulement la population de cette province était adonnée aux travaux utiles mais elle se faisait remarquer avec un caractère d'intelligence et d'énergie qu'un auteur anglais a fidèlement dépeint. « C'est, dit-il, une race d'hommes robustes et courageux, très-versés dans la fabrication des étoffes et dans les divers genres de commerce, hardis à s'enrichir au prix de tous les efforts et à travers tous les dangers tant sur terre que sur mer: excellent tour à tour et suivant l'occasion à manier les armes ou à conduire la charrette... un peuple heureux et brave. » Un autre écrivain de cette époque affirme que l'art de tisser le drap est naturel aux Flamands. L'opulence du pays croissait de jour en jour, et déjà elle inspirait au peuple une sorte de dédain pour les nations moins avancées... Les progrès de la civilisation répondaient à ceux de la richesse publique. Les vieilles coutumes qui avaient servi de base au gouvernement de Flandre, venaient d'être remplacées par une sorte de charte nationale: c'étaient des lois portées de commun accord par le comte et les principaux du pays dans les assemblées solennelles d'Audenarde (1050 et 1065). Ces lois qui prirent le nom de paix (comme la plupart des constitutions anciennes) assuraient les libertés des nobles et des vilains, déterminaient les droits et les devoirs du prince, et fixaient le châtiement des crimes. Il nous en reste un fragment qui accorde aux paysans comme aux serfs un droit précieux, celui d'être déchargés de toute accusation, si douze de leurs pairs les déclarent innocents (c'est au fond le principe de l'institution du jury.) La noblesse devait service au comte hors du pays pendant un temps limité, et ne pouvait élever des châteaux sans sa permission. Déjà même les guerres privées et les vengeances de famille, ces coutumes germaniques chères aux races seigneuriales, étaient proscrites par la loi, quoique l'usage semblât encore les autoriser entre gentilshommes et surtout le long de la côte... Les habitants (des villes) n'étaient soumis à aucune autre juridiction qu'à celle de leurs échevins. Ils formaient un corps armé qui ne devait service qu'au comte. Leurs redevances étaient réglées et invariables; ils avaient l'administration des affaires de leur cité et diverses franchises étaient accordées à leurs marchands... On peut donc regarder comme à peu près complète à cette époque (fin du onzième siècle) l'organisation intérieure de la Flandre, et quoique ce puissant comté reconût encore la suzeraineté des rois de la France, il jouissait de toutes les institutions et possédait toutes les ressources d'un état indépendant.

Les autres provinces n'avaient pas atteint le même degré de développement. Le régime féodal y était encore dans toute sa vigueur, surtout dans le pays de Liège, où les villes étaient en petit nombre ou sans importance. Ce contraste est développé par l'auteur d'une manière neuve et heureuse. La noble et chevaleresque figure de Godfried de Bouillon apparaît à la fin de cette période pour jeter un nouveau lustre sur la Belgique, et disparaît au moment où toutes les provinces délivrées de l'autorité des ducs de Basse-Lorraine par l'extinction de cette famille, se constituent en états séparés et presque indépendants de l'empire.

La quatrième période présente l'affermissement de chacun de ces états; l'indépendance se consomme après une lutte opiniâtre et souvent renouvelée. Les proportions d'un article de journal ne nous permettent pas de suivre l'auteur dans cette partie de son travail. On y trouve la même manière large et grave et cependant si attachante, les mêmes rapprochements ingénieux, la même sagacité à donner aux événements leur véritable sens et à en démêler les causes. M. Moke n'a pas seulement profité des recherches laborieuses de ses prédécesseurs; l'étude de nos anciens auteurs lui a fait trouver une foule d'indications précieuses, qui avaient été négligées jusqu'ici. Enfin, et ceci lui assurera un succès non contesté, le style de ce livre est clair, concis et élégant, tel qu'on pouvait l'attendre d'un littérateur qui connaît toutes les ressources de sa langue. Ce n'est pas la une de ces mosaïques de toutes sortes de dictions, dans lesquelles on reconnaît les membres épars des chroniqueurs de tous les siècles; c'est une œuvre d'art qui restera. Nous ne finissons pas sans faire une observation critique qui nous paraît importante. La quatrième période est un peu longue; la nature même des événements aurait peut-être exigé de la partager en deux, de manière à la finir au moment où commence la décadence du pouvoir des princes, et où la puissance communale parvient à son apogée. C'est un point sur lequel nous appelons les méditations de l'auteur pour la seconde édition qui ne pourra manquer de devenir bientôt nécessaire. J...re.

La Gazette des Hôpitaux dans son n. 37, tome 2, fait connaître les expériences qui ont démontré l'efficacité du SIROP DE JOHNSON comme sédatif et comme diurétique, pour guérir en peu de jours les affections nerveuses, palpitations, asthmes, catarrhes, rhumes et toux opiniâtres, à l'hôpital de la Pitié, service de M. Andral, outre que ce sirop réduit le nombre des palpitations. Il occasionne d'abondantes secrétions d'urine dans les maladies graves du cœur.

M. le professeur Andral guérit aussi par le même moyen, et en peu de jours, des toux opiniâtres, fatigantes et rebelles aux autres remèdes. M. le professeur Serres, même hôpital vérifie de son côté et obtient les mêmes succès chez les malades à constitutions nerveuses, affectés de palpitations de toux convulsives, pénibles avec retour d'accès pendant la nuit. — Il est à remarquer que pour guérir des cas rebelles quelques doses de sirop ont toujours suffi. (1)

(1) Dépôt à Liège, chez J. Jané, ph.

ETAT CIVIL DE LIEGE DU 21 DÉCEMBRE.

Naisances : 4 garçons, 5 filles.
Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 3 femmes, savoir :
Séraphin Derac, âgé de 52 ans, manoeuvre, à Ans et Glain, célibataire. — Pierre Joseph Kenups, âgé de 20 ans, domestique à Fragnée. — Marie Catherine Deltour, âgée de 66 ans, rentière, rue des Célestins. — Marie Marie Paques, âgée de 55 ans, négociante, sur la Fontaine, épouse de Jn. Lt. Jorisen. — Marie Anne Hayebia, âgée de 19 ans, couturière, rue Grande Bèche.

Du 22 — **Décès** : 2 hommes, 2 femmes, savoir :
Antoine-Joseph Wathelet, âgé de 72 ans, journalier, rue Grande-Bèche, veuf de Marie Warnier. — Jean Tonnella, âgé de 19 ans, vitrier, sur le Marché, célibataire. — Marie-Joseph Lemauvais, âgée de 92 ans, sans profession, béguinage St-Christophe, veuve de Nicolas Cornet. — Marie-Barbe-Ida-Caroline Béatrix Lazarus, âgée de 51 ans, négociante, épouse d'Antoine-François-Richard Bellefroid.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui jeudi abonnement courant, ROBERT-LE-DIABLE, grand opéra en 5 actes.

Di manche abonnement suspendu, GASPARDO, drame en 5 actes. — LE COMTE ORY, opéra.

ANNONCES.

Huitres anglaises, chez PARFONDRIY, derrière l'hôtel-de-ville.

Cabillauds, Rivets, Rayes, Flottes, Homards vivans qu'on vendra, aujourd'hui après-midi et demain matin à un prix encore plus bas que celui de la semaine passée, chez ANDRIEN, fils, rue Souverain-Pont. Il a reçu les premiers véritables Sautrets doux.

La PLACE D'INSTITUTEUR dans la commune de Flémalle-Haute étant devenue vacante par suite de décès, l'administration communale invite ceux qui voudraient concourir pour cette place à se présenter à la maison commune dudit lieu le 6 janvier prochain, à une heure de relevée, muni d'un certificat de conduite et moralité.

BON VIN du pays à 20 cens la bouteille et à 30 cens première cuvée, rue Hors-Château, n. 24, derrière la Fontaine St-Jean, à la Grosse Bouteille.

VENTE DU BEAU DOMAINE DE NEUF-CHATEAU

AU CANTON D'AUBEL, ARRONDISSEMENT DE VERVIERS, PROVINCE DE LIÈGE D'ORIGINE PATRIMONIALE, LE MARDI 14 JANVIER 1840, A 10 HEURES DU MATIN, Chez M. LEERS, bourgmestre à Berneau, près Visé.

Ce DOMAINE sera exposé en vente publique, par le ministère de M^e FLECHET, notaire à Warsage, province de Liège, CONSISTANT EN :

Table with columns: N° d'ORD., HECT., ARES, CENT, Description of land parcels (e.g., 'Un magnifique château, avec cour, écuries, remises, jardin légumier, terrasses...').

Cette belle propriété est traversée par le poissonneux ruisseau de Berwinne, elle présente tous les agréments, tels que : Chasse, Pêche, Tenderie, etc. à dix minutes de la grande route, pour Aix-la-Chapelle, Liège, Maestricht et Verviers.

VILLE DE LESSINES; Arrondissement de Tournai, province de Hainaut (Belgique).

GRAND ET BEL ETABLISSEMENT INDUSTRIEL, A VENDRE.

Le 25 JANVIER 1840, une heure de relevée, à l'audience des criées du tribunal civil de Tournai, il sera vendu définitivement et sans remise,

UNE GRANDE ET SUPERBE DISTILLERIE, Moulins à l'huile, Tordeur, Machines à vapeur, etc., etc., etc.; avec une belle et vaste maison d'habitation.

Le tout ci-devant occupé par Jean-Baptiste DOOMS, négociant à Lessines.

Cet établissement, par sa situation fort avantageuse, peut être exploité avec grand bénéfice; son étendue et ses constructions permettraient même d'y joindre d'autres genres d'industrie ou de fabrication.

Les plan et conditions de la vente sont déposés au greffe du tribunal.

MAGASIN DE SOIRIE Schals et Nouveautés. M^{me} GILLON-NOSSANT

a l'honneur d'annoncer qu'elle a reçu de Paris une quantité de NOUVEAUX ARTICLES propres à être donnés en cadeau de nouvel an. Son magasin, très bien réassorti en parfumerie fraîche, est encore augmenté de beaucoup d'Objets nouveaux.

Vins de Constance.

Le propriétaire des Vins du Haut-Constance (cap de Bonne-Espérance) forcé de quitter Liège pour retourner à Bruxelles, a l'honneur d'informer les personnes qui désiraient avoir de ses vins qu'elles peuvent adresser leurs commandes à M. P. MILLET, rue sur Meuse-à-l'Eau, n° 948 (administration des Bateaux à Vapeur.)

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20^e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves.

S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

à vendre de gré-à-gré

- 1° La Ferme de Julemont de 51 hectares 55 ares.
2. La Ferme de Thiernagant de 29 » 87 »
3. La Ferme de Longbroux de 26 » »
Toutes les trois du canton d'Aubel.
4. La Ferme de Dix-Bonniers de 11 » 95 » du canton de Herve.
5. Un petit corps de Ferme de 4 » 56 » à Mortier, canton de Dalhem.
6. Une bonne et solide Maison de campagne avec jardin et prairie de 1 » » environ, agréablement située sur le bord et près du passage de Meuse à Wandre.

Vente de Meubles, PAR SUITE DE DÉCÈS.

MARDI 31 de ce mois, à 9 heures, IL SERA PROCÉDÉ, au N. 44-259, rue devant la Madelaine, en cette ville, A LA VENTE PUBLIQUE

MEUBLES ET EFFETS

de la succession de Mlle. M. O. JACOBY; parmi lesquels se trouvent Garderobes, Commodes, Fauteuils, Pendule, Horloge, Linges, Vins, etc., etc.

Le LUNDI 6 JANVIER 1840, à 10 heures,

M^e DUSART, notaire à Liège, VENDRA aux enchères, devant M. le juge-de-peace des cantons Nord et Est de cette ville, en son bureau, rue Neuve, derrière le Palais,

les immeubles et rentes

Dont la désignation suit, savoir :

- 1er. lot. — Une PIECE DE TERRE de onze verges grandes environ, située devant Hauguard, commune de la Reid, détenue par Dieudonné Crahay.
2me. lot. — Une PIECE DE TERRE, contenant neuf verges grandes onze petites, située en Haute-Droixhe, commune de Grivegnée, détenue par les frères et sœurs Dolne.
3me. lot. — Une RENTE de quatre setiers d'épeautre, due par la veuve Laurent Cornet et ses enfants, de Grâce-Montegnée.
4me. lot. — La moitié 1. d'une rente de huit muids d'épeautre, et 2. d'une de 12 fr. 15 c., dues par Louis Donville, chef de division au gouvernement provincial.
5me. lot. Une RENTE de dix setiers d'épeautre, due par Simon-Joseph Wegrin, d'Oteppe, et consors.
S'adresser au bureau de M. le juge-de-peace, ou audit notaire, pour connaître les conditions.

LIBRAIRIE DE J.-A. Latour, à Liège. ALMANACH

PROVINCE DE LIÈGE, OU

TABEAU DES FONCTIONNAIRES, COMPOSANT LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES, CIVILES, JUDICIAIRES ET MILITAIRES DE LA PROVINCE, POUR L'ANNÉE 1840.

Volume grand in-18 de 468 pages. PRIX : broché, 1 fr. 50. Cartonné, 2 fr.

CET ALMANACH SE VEND : A Liège, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale; à Aubel, chez MATHIAS; à Huy, chez KNOPS et Mlle. Jos. GODIN; à Verviers, chez V^e RENARD-CROISIER et NAUTET; à Waremmé, chez LAURENT; à Herve, chez BAYAUX-PARIS; à Limbourg, chez PAGNOUL.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

DES MINES ET FONDERIES DE ZINC DE LA VIEILLE MONTAGNE,

A l'honneur d'informer MM. les actionnaires que, conformément à l'art. 14 des statuts, les intérêts des actions pour l'année 1859, seront payés à la Banque de Belgique le 10 janvier prochain et jours suivants.

Liège, le 20 décembre 1859. Le directeur de la Société, LAMBELIN.

BOURSES.

Table of exchange rates for Paris, London, and Amsterdam, dated 25 December.

Table of exchange rates for London, dated 20 December.

Table of exchange rates for Amsterdam, dated 25 December.

Table of exchange rates for Anvers, dated 24 December.

Table of exchange rates for Brussels, dated 25 December.

BULLETIN DE BOURSE DU 24. La rente Espagnole a été recherchée aujourd'hui de 22 5/4 à 25 pour rester 25 P 22 7/8 A. Les primes ont été traitées à 1 mois de 25 1/4 à 25 1/2 et P dont 1 0/0. Le cours de Paris d'hier est de 14 0/0 en hausse.

Table of exchange rates for Brussels, dated 25 December.

VIENNE, LE 17 DÉCEMBRE. Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 1057. Imprimerie de J. B. Nos. cat. rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.